



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

25/01/2024

AFFICHEE LE :

25/01/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 25

VOTANTS : 28

**DATE D’AFFICHAGE DE LA
DES DÉLIBÉRATIONS**

02/02/2024

L’an deux mil vingt quatre, le 31 janvier , à 20h00**Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.**

PRÉSENTS : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, André VROMET, Claude REMUSON, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Laurence FILOCHE-GARNIER, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Laetitia POTTIER-DESHAYES, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Joël JEANNE, Nicolas BOHERE, Sylvain GIRODON, Corine RAYMONDE, Christian LOUIS

ABSENTS : Chantal HENRY

PROCURATIONS : Fabienne KACZMAREK À Josiane MALLET, Annick LECHANGEUR À Bertrand HAVARD, Véronique VASTEL À Joël JEANNE

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné(e) comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES 2024**DELIBERATION N° DELIB-2024-007****RAPPORTEE PAR : Monsieur Kévin LEBRET**

Après vérification de leurs bilans d'activités et financiers de l'année 2023 et du budget prévisionnel 2024, il vous est proposé d'accorder aux associations ci-dessous une subvention de fonctionnement afin de les accompagner dans leurs projets et de répondre à leurs besoins en trésorerie pour l'année 2024.

Association	Montants 2023	Propositions 2024
La Renaissance	360 000 € dont 9000 € pour le poste de médiatrice	357 000 € dont 9000 € pour le poste de médiatrice
Mondeville Animation	211 000 €	209 000 €
Amorgen	1 800 €	1 800 €
Diablos Bleus	9500 €	9500 €
Image Club Paul Langevin	1 350 €	1 350 €
Société Musicale Normande	4 200 €	4 200 €
Vivre Ensemble au Plateau	400 €	400 €
Mémoire et patrimoine SMN	300 €	300 €
AMC Les tontons tourneurs / PALMA	3 300 €	3 300 €
Mondeville Œnologie	0 €	150 €

En application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et de l'article 1er du décret n°2001-496 du 6 juin 2001, une autorité administrative qui attribue une subvention dont le montant annuel dépasse 23 000 € doit conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie. La convention doit définir l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée. Les projets de convention de subventionnement des associations « La Renaissance » et « Mondeville Animation » sont annexés à la présente délibération.

Ainsi, par conséquent,

Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000,

Vu l'article 1er du décret n°2001-496 du 6 juin 2001,

Vu les projets de convention de subventionnement des associations « La Renaissance » et « Mondeville Animation » annexés à la présente délibération,

Considérant l'intérêt de soutenir les associations du territoire concourant à sa vie culturelle,

Après consultation de la commission Sport, culture, lecture publique et événementiel du 15 janvier 2024,

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'ATTRIBUER** les subventions aux associations ci-dessus présentées ;
- **D'APPROUVER** les projets de convention joints à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer tout acte s'y rapportant.

Pour LA RENAISSANCE (357 000 EUROS)

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	25	0	Nicolas BOHERE Joël JEANNE Véronique VASTEL	0

Pour MONDEVILLE ANIMATION (209 000 EUROS)

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	24	0	Nicolas BOHERE Joël JEANNE Véronique VASTEL	Hélène BURGAT

Pour AMORGEN (1800 EUROS)

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	28	0	0	0

Pour LES DIABLES BLEUS (9500 EUROS)

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	28	0	0	0

Pour L'IMAGE CLUB PAUL LANGEVIN (1 350 EUROS)

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	28	0	0	0

Pour LA SOCIETE MUSICALE NORMANDE (4 200 EUROS)

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	28	0	0	0

Pour VIVRE ENSEMBLE AU PLATEAU (400 EUROS)

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	27	0	0	Dominique MASSA

Pour MÉMOIRE ET PATRIMOINE SMN (300 EUROS)

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	27	0	0	Dominique MASSA

Pour l'AMC LES TONTONS TOURNEURS (FESTIVAL PALMA) (3 300 EUROS)

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
		28	0	0

Pour MONDEVILLE OENOLOGIE (150 EUROS)

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
		28	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Maire,
Hélène BURGAT